

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

MINISTER'S CABINET

Groupe de Travail chargé d'assurer la pré-qualification

Working group in charge of pre-qualification

DECISION N° 00018 /D/MINEPIA/CAB/GTP/2026 du 26 MARS 2026 portant
pré-qualification des consultants ou groupe de consultants suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°00002
/AMI/MINEPIA/GT/2026 du 24 février 2026 relatif à la pré-qualification de cabinets ou consultants en vue de la conception,
développement et déploiement d'une application de gestion du patrimoine au MINEPIA.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et les autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publics, pour l'Exercice 2026 ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°000002 du 19 février 2026 rappelant certaines dispositions relatives à la dématérialisation des marchés publics.

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°00002 /AMI/MINEPIA/GT/2026 du 24-février 2026 relatif à la pré-qualification de cabinets ou consultants en vue de la conception, développement et déploiement d'une application de gestion du patrimoine au MINEPIA.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues pour la suite de la procédure de passation du marché :

SOUSSIONNAIRE	NOTE / 100	RANG
- ESO Services, B.P. 10 060 Yaoundé, Tél. 696 78 55 46	91,5	1 ^{er}
- KIAMA S.A, B.P. 15 709 Yaoundé, Tél. 697 81 25 15	89	2 ^{ème}
- A-Z TECHNOLOGIE Corporation, B.P. Tel : 677 78 66 64	86	3 ^{ème}

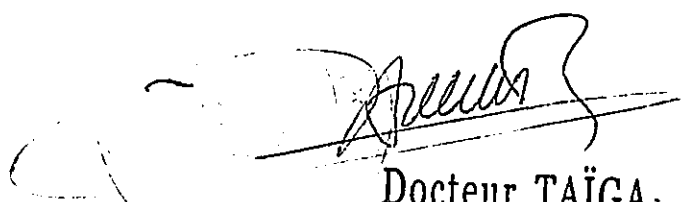
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 26 MARS 2026

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.


Docteur TAÏGA.